

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 DECEMBRE 2015**

**Présents :** Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU, David SUPPLICIAU

**Absente excusée :** Madame Anaïs BROSSARD

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick BONDEUX

Il n'y a pas de remarque sur le dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation. Le Conseil en prend acte.

Elle demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour (la convention 2016 pour le cinéma itinérant). Ce point est ajouté à l'unanimité.

**I. AFFAIRES COMMUNALES**

**1. DELEGATION DES SERVICES PUBLICS/ ELECTION A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Le Conseil Municipal a délibéré le 2 novembre 2015 pour fixer les conditions de dépôt des listes de la commission d'ouverture des plis. Pour rappel, cette Commission, présidée par le Maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le Conseil Municipal élit à l'unanimité les membres suivants,

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| - Titulaires : Monsieur Bruno CAVOY | - Suppléants : Madame Virginie DELAHAYE |
| - Monsieur Patrick BONDEUX          | Madame Sophie CAILLARD                  |
| - Monsieur Michel PARRAIN           | Monsieur Michel SAUTEREAU               |

Arrivée de Madame Anaïs BROSSARD qui vient remettre sa lettre de démission.

**2. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

A l'issue de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Conseil Municipal approuve par une abstention et 13 voix Pour le projet de PLU tel qu'il est présenté.

**3. INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Suite à l'approbation du plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité institue un droit de préemption urbain tel qu'il existait antérieurement afin de constituer des réserves foncières et de mener à bien les projets de la commune.

**4. APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

A l'issue de la procédure de révision du zonage d'assainissement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le schéma d'assainissement tel qu'il est présenté.

**5. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite au courrier de la Préfecture de la Nièvre du 14 octobre 2015, le Conseil Municipal, invité à donner son avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), se prononce à l'unanimité sur ce projet présenté comme base de réflexion sous réserves toutefois

-du résultat de l'étude que les trois EPCI concernés vont mener sur les conditions réelles d'un tel rapprochement,

-de la prise en compte de notre véritable bassin de vie Communauté de Communes Loire et Nohain incluant les EPCI limitrophes du Cher,

-ne valide pas que le futur SCOT de la Communauté de Communes Loire et Nohain ait vocation à être porté par l'éventuel PETR Bourgogne Nivernaise.

#### 6. ELECTION A LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission locale des transferts de charges au niveau de la Communauté de Communes Loire et Nohain. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres. Après la candidature de Madame Sophie CAILLARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'élit pour représenter la commune, en plus du maire.

#### 7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ERDF

ERDF propose la signature d'une convention autorisant le décollage et l'atterrissage d'un drone sur le domaine public pour la surveillance des ouvrages aériens. En contrepartie, la commune pourra bénéficier des possibilités du drone pour des manifestations particulières et exceptionnelles. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

#### 8. MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'avancer à 5H00 l'éclairage public le mardi, pour faciliter la collecte des ordures ménagères.

#### 9. DENOMINATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

La numérotation des habitations vient d'être réalisée à Gardefort. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un nom à deux petites rues de Gardefort soit « Impasse des Marronniers » et « Chemin de l'Ancienne Mare » et de désigner une rue aux Eves en l'appelant « Route des Eves ».

## II. BUDGET FINANCES

#### 10. BUDGET ASSAINISSEMENT/AJUSTEMENTS DE CREDITS

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les ajustements de crédits suivants,

RECETTES		DEPENSES	
Subvention Conseil Départemental travaux des Berthiers 131/31	+ 34 406 €	Travaux quai de Loire 2315/30	+ 14 600 €
		Dépenses imprévues 020	+ 19 806 €

#### 11. BUDGET COMMUNE/AJUSTEMENTS DE CREDITS

Afin de régler le droit d'utilisation des logiciels 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter 4 000 € au compte 2051/291 (informatique) par diminution du compte 2315/268 (voirie quai de Loire).

#### 12. TRAVAUX VOIRIE DES BERTHIERS/ AVENANT EN PLUS VALUE

Les travaux de voirie des Berthiers nécessitent la signature d'un avenant en plus value de 4 448.00 € HT. Après avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer.

Le Conseil vote les ajustements de crédits suivants :

DEPENSES	DEPENSES
Travaux de voirie aux Berthiers 2315/294 + 5 398.00 €	Travaux de voirie 2014/2016 2315/281 -5 398.00 €

### 13. INSCRIPTION DE DEPENSES PAR ANTICIPATION AU BUDGET COMMUNAL ET AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que les dépenses d'investissement peuvent être inscrites au budget communal par anticipation dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire par anticipation,

- au budget commune 2016
  - Compte 20/immobilisations incorporelles (études, insertions) ..... 2 676 €
  - Compte 21/immobilisations corporelles (achats terrains, installations, matériels) .....34 526 €
  - Compte 23/immobilisations en cours (travaux) ..... 129 522 €
- au budget assainissement 2016
  - Compte 20/immobilisations incorporelles (études, insertions) ... 9 293 €
  - Compte 23/immobilisations en cours (travaux) .....71 162 €

### 14. CONTRAT GERAUD/ACTUALISATION TARIFAIRE

La Société les Fils de Madame GERAUD assure l'affermage du marché hebdomadaire et verse une contrepartie financière à la commune. L'article 20 du traité d'affermage signé le 30 mai 1989 avec cette société prévoit une réactualisation contractuelle des tarifs. Selon les derniers indices publiés, aucune augmentation n'est à prévoir en 2016. Les tarifs 2015 restent donc applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La redevance annuelle reste fixée à 635.47 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les conditions 2016.

### 15. DECLASSEMENT ET ALIENATION DOMAINE PUBLIC GARDEFORT

Un administré sollicite, après avis du service du SPANC, l'installation de son assainissement sur une partie du placier de Gardefort. Le service des Domaines a estimé la parcelle à acquérir à 1000 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à vendre la parcelle au prix de 1 000 € augmentée des frais inhérents à la procédure (géomètre, annonces ...) uniquement pour la réalisation de l'assainissement.

### 16. VENTE MAISON D'HABITATION RUE GIRARD

Le locataire vient de libérer la maison d'habitation rue Girard. Celle-ci a été estimée par le Service des Domaines. Au vu de cette estimation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre ce bien en vente au prix de 55 000 €.

### 17. ALIENATION PARCELLE C 937

Télé Diffusion de France souhaite acquérir une partie de la parcelle C937 afin d'y édifier une station radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Cet équipement sera proposé aux opérateurs de téléphonie mobile afin d'avoir une meilleure couverture de la commune. La surface à acquérir est de 100 M2 environ et la proposition de TDF de 1 500 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le compromis de vente aux conditions proposées.

### 18. ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement du contrat 2016 avec Groupama pour l'assurance du personnel communal aux conditions suivantes :

- Agents CNRACL ..... 7.75 % (identique à 2015)
- Agents IRCANTEC ... 1.71 % ( « )

#### 19. CONVENTION SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS/AVENANT N° 1

Initialement, cinq communes projetaient de confier l'instruction des documents d'urbanisme à la ville de Cosne-sur-Loire, seulement trois communes ont signé la convention proposée. La mairie de Cosne-sur-Loire nous propose donc de revoir le montant des frais d'activation et de traduction du logiciel à 799 € au lieu des 692 € prévus. A l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant n° 1.

#### 20. AFFECTATION DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2015 (DCE)

Par courrier du 15 septembre 2015, le Conseil Départemental nous a convié à une réunion pour la répartition de la Dotation Cantonale d'Équipement 2015. Suite aux orientations du Conseil Départemental, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter la DCE 2015 de 10 637 € aux travaux réalisés dans le cadre des économies d'énergie (radiateurs de la maternelle).

#### 21. CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONS, MISE EN ACCESSIBILITE ET ACCES SECURISE POUR LE GROUPE SCOLAIRE/DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le projet de création d'un cheminement piétons, la mise en accessibilité et l'accès sécurisé pour le groupe scolaire est estimé à 237 008 € HT. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions au titre de la DETR 2016 et des amendes de police, selon le plan de financement joint.

#### 22. MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE /DEMANDE DE SUBVENTIONS

La mise en accessibilité de la mairie par la mise en place d'un ascenseur est estimée à 50 912.00 € HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter des subventions au titre de la DETR 2016 et de la dotation cantonale d'équipement 2016, selon le plan de financement joint.

#### 23. ASSAINISSEMENT DES GAZATTES/DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'assainissement du quartier des Gazattes est estimé à 75 000.00 € HT. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions au titre de la DETR 2016 et auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, selon le plan de financement joint.

#### 24. PARCOURS PEDAGOGIQUE/DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le parcours pédagogique sur le thème de la Loire dans Neuvy pour lequel la Maison de Loire nous assiste dans la conception thématique et la rédaction d'un livret, est estimé à 22 000.00 € HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions au titre de la réserve parlementaire et du 1 % paysage.

#### 25. ETUDE DE DEPOLLUTION TERRAIN DES GRILLONS/DEMANDE DE SUBVENTION

L'étude de dépollution du terrain des Grillons est estimée à 16 460.50 € HT. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

#### 26. INSTALLATION D'UN MEDECIN / PRISE EN CHARGE DES LOYERS DU LOGEMENT PERSONNEL

Madame Sophie Caillard sort de la salle et ne prend pas part au vote

Dans le cadre de l'arrivée du médecin, le Conseil Municipal décide à une abstention et 12 voix Pour, de prendre en charge les loyers du médecin pour son logement personnel, hors charges, à hauteur de 500 €/mois pendant une période de six mois.

#### 27. INSTALLATION D'UN MEDECIN/BAIL PROFESSIONNEL

Dans le cadre de l'arrivée d'un nouveau médecin sur la commune, afin de faciliter son installation dans les locaux du Centre Social, Place Semence le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui consentir la gratuité de son loyer professionnel de 450 €, hors charges (électricité 150 €/mois en sus + frais de téléphone et d'internet), pendant une période de six mois à compter de la date de son installation.

#### 28. INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE PLACE SEMENCE/BAUX PROFESSIONNELS

Dans le cadre du déménagement du vétérinaire prévu au 31 décembre 2015 et la demande d'installation d'un kinésithérapeute après les travaux d'adaptation, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer une partie du local à un professionnel de santé au prix, hors charges de 450 €/mois.

#### 29. ACHAT MOBILIER DE LA CLINIQUE VETERINAIRE

Dans le cadre de l'installation de nouveaux professionnels de santé dans l'ancienne clinique vétérinaire, par 7 abstention, 3 voix contre et 4 voix pour, le Conseil Municipal décide de racheter la banque d'accueil pour 6 000 € selon estimation d'un professionnel.

#### 30. SUBVENTION COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE SORTIE SCOLAIRE

L'école primaire va organiser une sortie scolaire au printemps prochain et doit faire la réservation dès le début d'année 2016. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser avant le vote du budget une subvention à la coopérative de l'école primaire de 3 000 €, afin de permettre cette réservation.

### III. PERSONNEL COMMUNAL

#### 31. RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – REMPLACEMENTS MOMENTANES D'AGENTS TITULAIRES

La commune peut être amenée à recruter de façon imprévue pour l'année 2016 des agents non titulaires pour des durées déterminées afin de pourvoir au remplacement momentané de titulaires. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter en cas de besoin des agents non titulaires aux grades suivants :

- Attaché territorial,
- Agent de maîtrise
- Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

#### 32. PRIME DE FIN D'ANNE 2015 AGENTS SOUS CONTRATS

Après avis de la Commission du personnel, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du versement d'une prime de fin d'année aux agents sous contrats sous réserve d'une présence ininterrompue dans la collectivité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le montant fixé est de 150 € pour un agent à temps plein et sera versé au prorata du temps travaillé.

#### 33. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE/RISQUE PREVOYANCE

Par délibération du 10 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de participer à la protection sociale en prenant en charge la cotisation « maintien de salaire » des agents à hauteur de 5 € par mois et par agent. Sur proposition de la Commission du personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la cotisation « maintien de salaire » à hauteur de 10 € par mois et par agent.

#### 34. SUPPRESSION/CREATION DE POSTE

Sur proposition de la Commission du personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2016 et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### 35. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE SERVICE TECHNIQUE

Le contrat unique d'insertion d'un agent du service technique, dans la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, se termine le 31 janvier 2016. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le renouvellement de ce contrat à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 pour une nouvelle période de six mois à 35H00/semaine payées au SMIC. La prise en charge de l'Etat est basée sur 24H00/semaine à 70 %.

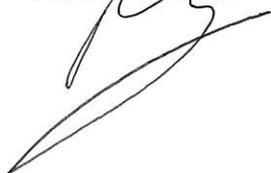
#### QUESTIONS DIVERSES

- Beaucoup d'exposants à la Braderie de l'enfance organisée par le Comité des Fêtes le 6 décembre mais peu de visiteurs...
- mercredi 9 décembre, organisation de la journée de la laïcité au groupe scolaire.
- l'académie a adressé aux écoles un pictogramme sur la sécurité aux sorties des établissements scolaires, qui doit être affiché.
- une réunion sur les alertes nucléaires a été organisée au CNPE de Belleville-sur-Loire, une pochette d'information a été distribuée aux maires.
- dans le cadre de la COP21 les municipalités sont incitées à planter un arbre, symbole de la biodiversité ;  
cette action n'est pas retenue, le projet de verger conservatoire devant être réalisé.
- l'office de tourisme de Cosne propose de labelliser la Foire au Boudin.
- évocation du problème des coups de téléphone aux administrés, de personnes se recommandant de la mairie, la gendarmerie sera alertée.

Madame le Maire clôture la séance après avoir vérifié qu'aucune doléance n'était portée au cahier et donné l'occasion au public de s'exprimer.

Fin de la séance 22H30

Le Secrétaire,  
Patrick BONDEUX



Le Maire,  
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

